



Attente main levée hypothèque du vendeur pour signature de lacte

Par **Jessica Leclercq**, le **23/05/2017** à **14:59**

Bonjour,

Nous sommes un peu perdu premier achat immobilier.

Ma date butoir de mon compromis de vente est le 3 juin. J'ai appris il y a deux semaines que la maison que nous allions acheter était sous hypothèque. Il reste un peu plus d'une semaine le notaire n'a toujours pas reçu le document pour faire la main lève et m'a annoncé sil n'avait pas le document nous ne pourrions pas signer. Je panique un peu en sachant que je dois rendre mon logement peu de temps après.

Quels sont les recours du fait du dépassement de la date de signature ?

En général quels sont les délais ?

Ps: en sachant que le prix de vente est inférieur à ce qu'ils doivent à la banque mais le notaire les avait eu au téléphone qu'il n'y aurai pas de problème pour la levée.

Je remercie d'avance au personne qui pourra me répondre

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **15:53**

Bonjour,

de toute façon vous ne pourrez pas intégrer cette maison avant l'acte final ?! Qui aura lieu quelques semaines après le compromis...

Par **Jessica Leclercq**, le **23/05/2017** à **17:56**

J'ai signé le compromis le 3 Mars du coup sa fera 3 mois le 3 juin c'est pour cela que ça m'inquiète.